

Ressources du foyer fiscal (du mois précédant la demande) :

- RSA (hormis les primes) ;
- CAF : toutes les allocations (hormis l'allocation rentrée scolaire et l'allocation enfant handicapé) ;
- APL/ALS/ALF ;
- Pension Alimentaire perçue ;
- Pôle Emploi (hormis les primes) ;
- Allocation veuvage ;
- Indemnités journalières ramenées au mois ;
- Retraites, retraites complémentaires et reversions ;
- Pension d'invalidité ;
- Salaire et prime ;
- Garantie jeune ;
- Rémunération d'apprentissage et de stage ;
- Bourse étudiant ;
- Epargne.

Charges du foyer fiscal (du mois précédant la demande) :

- Loyer ou mensualité d'accession à la propriété ;
- Energie : eau, électricité, gaz et toute autre forme d'énergie ;
- Assurance habitation, voiture, responsabilité civile et scolaire ;
- Téléphone et box dans la limite de 40 euros par foyer (somme forfaitaire) ;
- Mutuelle ;
- Taxes : foncière, redevance TV ;
- Pension Alimentaire versée ;
- Retenue CAF et/ou Salaire, indu Pôle Emploi ;
- FSL ;
- Apurement loyer ;
- Frais cantine ;
- Frais de garde d'enfant (reste dû après déduction du complément de libre choix du mode de garde versé par la CAF).